

**Assemblée générale**

Distr. générale  
5 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**

Point 121 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales ou autres****Note verbale datée du 2 juillet 2013, adressée  
au Secrétaire général par la Mission permanente  
de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir les documents suivants :

i) Déclaration des Coprésidents de la vingt-troisième session du Conseil conjoint et de la Réunion ministérielle du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et de l'Union européenne tenue à Manama (Royaume de Bahreïn) le 30 juin 2013 (voir annexe);

ii) Communiqué final de la trente-troisième session du Comité suprême du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, publié au palais Al-Sakhir (Bahreïn) le 25 décembre 2012 (voir annexe).

La Mission permanente du Royaume de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies demande que la présente note et son annexe soient distribuées comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.



**Annexe à la Note verbale datée du 2 juillet 2013  
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente  
de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Déclaration des Coprésidents de la vingt-troisième session  
du Conseil conjoint et de la Réunion ministérielle du Conseil  
de coopération des États arabes du Golfe et de l'Union  
européenne**

**Manama, le 30 juin 2013**

1. La vingt-troisième session du Conseil conjoint et de la Réunion ministérielle du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) et de l'Union européenne s'est tenue à Manama, capitale du Royaume de Bahreïn, le 30 juin 2013. La délégation du CCG était conduite par S. E. Cheik Khalid ben Ahmed ben Mohamed Al Khalifa, ministre des Affaires étrangères du Royaume de Bahreïn et la délégation de l'Union européenne était conduite par S. E. Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne. Le Secrétariat était représenté par S. E. Abdul Latif bin Rashed Al-Zayani, Secrétaire général du CCG.
2. Les ministres ont passé en revue l'état actuel des relations entre le CCG et l'Union européenne et ont souligné qu'il importait de renforcer encore ces liens afin qu'ils constituent une fondation solide et efficace pour la sécurité et la stabilité régionales. Les deux parties se sont félicitées aussi des progrès réalisés dans le cadre du dialogue politique entre les deux parties. Les ministres ont approuvé le compte rendu de la dernière réunion du Comité mixte de coopération tenue à Bruxelles le 24 avril 2013 et se sont félicités des résultats obtenus par le Programme d'action conjoint 2010-2013.
3. Les deux parties ont souligné les mesures et procédures adoptées par l'Union européenne en vue de renforcer la croissance économique dans la zone euro, de surmonter les effets de la crise financière et d'appuyer et encourager la protection des investissements mutuels, ce qui facilitera le développement de la coopération économique entre eux.
4. Les ministres ont félicité Son Altesse Shaikh Tamim Bin Hamad Al Thani pour son accession au trône de l'État du Qatar et lui ont présenté tous leurs vœux de réussite pour ce qui est d'accomplir de nouveaux progrès et d'accroître la prospérité du peuple qatarien, et ils ont rendu hommage au père de l'Émir, Son Altesse Shaikh Hamad Bin Khalifa Al Thani, pour les réalisations et progrès qui ont marqué son règne.
5. Les ministres se sont félicités de la coopération actuelle entre le Koweït et l'Iraq. Ils ont aussi souligné qu'il importe de préserver la sécurité, la stabilité et la souveraineté territoriale de l'Iraq.
6. Les deux parties ont invité l'Iran à jouer un rôle constructif dans la région, fondé sur le respect des principes de souveraineté nationale et de non-ingérence.

7. Les ministres ont redit combien ils étaient préoccupés par le manque de progrès réalisés dans le règlement du différend entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran concernant les trois îles d'Abou Moussa, de la Petite-Tumb et de la Grande-Tumb. Ils ont réaffirmé leur soutien au règlement pacifique de ce différend conformément au droit international, par des négociations directes entre les parties ou en soumettant la question à la Cour internationale de Justice.

8. Les ministres ont exprimé leur soutien à l'action diplomatique menée par la Haute Représentante de l'Union européenne, aux côtés du E3+3 dans le but de trouver une solution diplomatique à la question nucléaire iranienne, et ont exhorté l'Iran à respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA concernant l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire.

9. Compte tenu des craintes que soulève la sûreté du réacteur de Bushehr et les effets qu'il pourrait avoir sur la région, les ministres ont mentionné la nécessité pour l'Iran de se conformer aux normes de sûreté internationales.

10. Les ministres ont souligné l'importance d'une position internationale unifiée pour trouver une solution politique globale et ainsi mettre un terme à la crise syrienne, arrêter l'effusion de sang qui ravage la population syrienne, réaliser les aspirations légitimes de celle-ci, préserver la sécurité et l'unité de la Syrie et éviter de graves répercussions sur l'ensemble de la région. Ils ont rappelé qu'il était extrêmement urgent de trouver une solution politique au conflit syrien et ils ont exhorté toutes les parties à contribuer de manière constructive à l'atteinte de cet objectif. Dans ce contexte, ils ont promis de ne pas ménager leurs efforts en contribuant à la mise en place des conditions favorables à la convocation de la conférence de paix sur la Syrie. Les ministres ont en outre condamné la participation du Hezbollah et d'autres forces étrangères aux opérations militaires en Syrie. Les ministres se sont également déclarés préoccupés par les besoins humanitaires critiques en Syrie et dans l'ensemble de la région, et ils ont exhorté la communauté internationale à verser de nouvelles contributions pour assurer le libre accès de l'aide humanitaire, de l'assistance et de la protection à l'intérieur de la Syrie ainsi que pour les réfugiés syriens se trouvant dans les pays voisins.

11. Les ministres ont réaffirmé leur position commune selon laquelle une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient est indispensable pour la paix et la sécurité, notant que cette solution doit être basée sur les résolutions de l'ONU et l'Initiative de paix arabe, ce qui conduira à la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur le territoire occupé depuis 1967. Les ministres ont aussi salué les efforts actuels du Secrétaire d'État américain, John Kerry, en vue de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Les ministres ont réaffirmé qu'il n'y a pas lieu de reconnaître des modifications du tracé des frontières d'avant 1967 autres que celles apportées par les deux parties, y compris pour ce qui concerne Jérusalem. Ils ont souligné que les colonies de peuplement israéliennes implantées dans les territoires palestiniens occupés sont partout illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. À ce propos, ils ont exhorté Israël à mettre un terme immédiatement à toutes activités de peuplement à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, y compris par « croissance naturelle », et à démanteler tous les avant-postes de colonies. Les ministres sont convenus qu'il fallait continuer d'appuyer les efforts d'édification d'un État palestinien, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

12. Les ministres ont exprimé leur plein appui à l'initiative du CCG sur le Yémen et au Dialogue national yéménite, et ils ont déclaré leur soutien au Président de la République du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, pour la conduite du Yémen durant cette période critique afin de réaliser les aspirations du peuple yéménite et de lutter contre les groupes extrémistes.

13. Les ministres ont réitéré leur condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et ont souligné l'importance de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste.

14. Les ministres ont exprimé leur gratitude à Sa Majesté le Roi, au Gouvernement et à la population du Royaume de Bahreïn pour leur chaleureux accueil et leur hospitalité, et ils ont décidé de tenir la vingt-quatrième session du Conseil conjoint et la Réunion ministérielle dans l'Union européenne en 2014.

## **Déclaration finale de la trente-troisième session du Conseil suprême du Conseil de coopération des États arabes du Golfe**

**Palais Al-Sakhir (Royaume de Bahreïn)**

**Manama, le 25 décembre 2012**

Sur la généreuse invitation de Son Altesse le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn, le Conseil suprême a tenu sa trente-troisième session au Palais Al-Sakhir lundi 24 et mardi 25 décembre 2012, sous la présidence du Roi Hamad bin Issa Al Khalifa du Royaume de Bahreïn, le Président de la session en cours du Conseil suprême, en présence de :

Son Altesse Cheik Mohammed Bin Rached Al-Maktoum, Vice-Président, Premier Ministre de la Fédération des Émirats arabes unis, Émir de Doubaï;

Son Altesse Royale le Prince Salman Bin Abdulaziz Al Saoud, Prince héritier, Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense du Royaume d'Arabie saoudite;

Son Altesse Fahd bin Mahmoud Al Said, sultanat d'Oman, Vice-Premier Ministre chargé du Conseil des ministres;

Son Altesse Cheik Tamim Bin Hamad Al Thani, Prince héritier de l'État du Qatar;

Son Altesse Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir du Koweït.

A également participé à la session Son Excellence Abdoulatif ben Rachid el-Zaïani, Secrétaire général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe.

Le Conseil suprême a félicité le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa pour avoir assumé la présidence de la session en cours du Conseil suprême, louant ce qu'il avait dit dans son discours liminaire et son désir de faire avancer la coopération entre les États du Conseil dans tous les domaines.

Le Conseil a exprimé ses profondes appréciation et gratitude à Sa Majesté le Roi Abdallah Bin Abd Al-Aziz Al Saoud, Serviteur des deux Lieux saints et Souverain du Royaume d'Arabie saoudite, pour les efforts véritables et sincères qu'il a faits avec son gouvernement durant sa présidence de la trente-deuxième session du Conseil suprême, et pour les résultats qu'il a obtenus.

Le Conseil suprême a loué Dieu le Tout-Puissant pour l'opération réussie qu'a récemment subie le Serviteur des deux Lieux saints, souhaitant au Roi de bénéficier durablement d'une bonne santé pour compléter ses rôles au service du Royaume d'Arabie saoudite et de son peuple frère et à l'appui de la marche bénie du Conseil.

Le Conseil a apprécié le discours du Serviteur des deux Lieux saints, le Roi Abdallah Bin Abd Al-Aziz Al Saoud, dans lequel il a parlé de son engagement en faveur de la marche bénie des États membres et du passage de l'étape de la coopération à celle de l'union en tant qu'entité solide et cohérente réalisant les aspirations des citoyens des États membres du Conseil.

Dans la lignée des efforts consentis par le Roi au service des questions arabes, islamiques et internationales, le Conseil suprême a salué l'ouverture à Vienne du Centre interreligieux et interculturel Roi Abdallah Bin Abd Al-Aziz Al Saoud pour

le dialogue interreligieux et interculturel, qui s'emploiera à promouvoir les valeurs de dialogue et à lutter contre l'extrémisme.

Le Conseil a également salué les sages pensées exprimées dans son discours par Son Altesse Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir du Koweït, exprimant sa profonde gratitude pour la réponse apportée par l'État du Koweït à la demande du Secrétaire général de l'ONU tendant à ce que la première conférence internationale des donateurs pour la Syrie, organisée sous l'égide de l'ONU, se tienne au Koweït le 30 janvier 2013 dans le but d'aider le peuple syrien frère et d'alléger les souffrances humanitaires, et a exprimé ses vœux de succès à la Conférence.

Le Conseil suprême s'est félicité de la visite accomplie par Cheik Hamad bin Khalifa Al Thani, émir du Qatar, dans la bande de Gaza en octobre 2012, louant le rôle qu'il a joué dans la levée du blocus de la bande de Gaza, dans la fourniture d'une assistance humanitaire et dans le lancement de projets au service de l'économie et du développement. Le Conseil espérait que ce serait le premier pas sur la voie de l'unité du peuple palestinien et de la réalisation de ses objectifs légitimes.

Compte tenu du désir des dirigeants du Conseil de coopération du Golfe d'encourager la marche vers la coopération et de réaliser la pleine citoyenneté au niveau du Conseil de coopération du Golfe, le Conseil suprême a étudié les recommandations et rapports de suivi présentés par le Conseil ministériel.

Il a aussi débattu de l'évolution de la situation concernant les questions de politique au niveau régional et international à la lumière des événements et faits nouveaux qui se succèdent rapidement dans la région et le reste du monde, et a pris les décisions nécessaires ci-après.

## **I. La marche vers l'action commune**

Le Conseil suprême s'est félicité des mesures qui avaient été prises pour appliquer ses décisions sur l'action commune dans les domaines énoncés à l'article III de l'Accord économique et il a souligné l'esprit de citoyenneté des citoyens du Conseil de coopération du Golfe dans différents domaines.

Au titre de l'approfondissement de l'intégration économique entre les États membres et de l'application des décisions prises par le Conseil suprême en la matière, il a débattu de la situation économique dans les pays du CCG et s'est félicité de la croissance significative enregistrée par les économies de ces pays et des réalisations au plan du développement d'ensemble dans différents secteurs.

Le Conseil suprême a engagé les commissions compétentes à appliquer rapidement les dispositions de l'Accord économique relatives à l'unification des politiques financières et monétaires, à l'intégration des infrastructures et au renforcement des capacités de production de façon à assurer des possibilités d'emploi aux citoyens, et il a chargé la Commission de coopération financière et économique de fournir des programmes concrets assortis de calendriers pour le passage à de nouveaux horizons d'intégration économique des pays du CCG, afin d'atteindre l'objectif visé.

Le Conseil suprême, désireux de réaliser les aspirations des jeunes dans les pays du CCG, de s'occuper d'eux et d'investir dans leurs talents, a commandité une étude d'ensemble pour identifier les programmes mis en œuvre concernant les différentes activités de jeunes et les questions relatives aux familles et à l'enfance dans les pays du CCG, et la tenue d'un séminaire de synthèse en la matière.

Le Conseil suprême a passé aussi en revue le processus de coopération au moyen des rapports et recommandations du Conseil ministériel, des comités ministériels et du Secrétariat en la matière et a décidé de prendre note des rapports de suivi dont il était saisi et d'adopter l'ensemble des lois (et règlements) dans les différents domaines d'action commune.

Le Conseil suprême a approuvé les résolutions du Conseil de défense commune et a accueilli avec satisfaction la création d'un commandement militaire unifié œuvrant pour la coordination, la planification et la direction des forces terrestres, navales et aériennes, ainsi que des troupes supplémentaires, et la décision d'approuver que les membres du personnel et leur famille dans les pays du CCG qui sont affectés à des tâches officielles ou qui suivent des formations dans les États membres soient soignés dans les hôpitaux militaires.

Le Conseil suprême a approuvé également l'accord de sécurité des pays du CCG, tel qu'amendé et signé par Leurs Altesses et Leurs Excellences les ministres de l'intérieur lors de leur trente et unième réunion tenue le 13 novembre 2012, soulignant l'importance de l'intensification de la coopération, en particulier s'agissant de l'échange d'information entre les services de sécurité des États membres.

Le Conseil suprême a réaffirmé les positions fermes des États membres concernant le rejet du terrorisme et de l'extrémisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les motifs et justifications, et quelle qu'en soit la source.

Il a condamné les attentats terroristes odieux qui ont été perpétrés récemment dans la ville de Manama (Bahreïn), faisant des morts parmi la population civile innocente, et a salué le rôle constructif du Gouvernement de Bahreïn et le fait qu'il ait fait face à tous les événements, soulignant sa pleine solidarité avec Bahreïn qui s'efforce de maintenir son unité nationale et de consolider sa sécurité et sa stabilité.

Le Conseil suprême s'est félicité de l'ouverture du Centre d'excellence international pour la lutte contre l'extrémisme violent (Hedayah) à Abou Dhabi, où des spécialistes et des compétences spécialisées de différents pays sont regroupés en vue de combattre l'extrémisme violent sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Conseil suprême a exprimé sa gratitude et son appréciation pour les efforts faits par l'organe consultatif et a approuvé ses vues concernant la stratégie relative à la jeunesse, la stimulation de l'esprit de citoyenneté, la stratégie pour l'emploi dans les États du CCG dans les secteurs public et privé, et le renvoi de ces questions aux comités ministériels compétents afin de mettre en place les mécanismes d'application nécessaires.

Le Conseil suprême a décidé que l'organe consultatif s'acquitterait des tâches suivantes durant sa seizième session :

- 1) Étudier la création d'une autorité chargée de la réglementation relative aux médicaments et aux produits alimentaires dans les États du CCG;
- 2) Étudier la création d'un centre spécialisé commun du CCG pour la santé publique et la santé préventive;
- 3) Étudier et évaluer la stratégie médiatique des États du CCG puis la développer;
- 4) Étudier les mécanismes pour lutter contre la corruption et éliminer les obstacles au développement; dans les États du CCG et leur relation avec le système de valeurs;
- 5) Étudier les programmes culturels des enfants et comment les développer.

Le Conseil suprême a donné pour instruction de faire appliquer ce qui a été décidé durant les réunions ministérielles conjointes avec les pays et les groupes économiques afin de réaliser les intérêts communs du CCG et de ses partenaires.

## **II. Aspects politiques**

### **L'occupation par l'Iran des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis**

Le Conseil suprême a réaffirmé sa position ferme, le rejet de la poursuite de l'occupation par l'Iran des trois îles – la Grande-Tumb, la Petite-Tumb et Abou Moussa – qui appartiennent aux Émirats arabes unis, position qu'ont affirmée tous les communiqués précédents, et le Conseil a déclaré à ce propos ce qui suit :

- L'appui au droit à la souveraineté des Émirats arabes unis sur ses trois îles occupées – Grande-Tumb, Petite-Tumb et Abou Moussa – sur les eaux territoriales, l'espace aérien, le plateau continental et la zone économique exclusive des trois îles, qui sont partie intégrante des Émirats arabes unis;
- Le Conseil a aussi regretté que les contacts avec la République islamique d'Iran n'aient à ce jour donné aucun résultat susceptible de conduire à la résolution du conflit, qui contribuerait à la sécurité et la stabilité dans la région;
- Tous actes ou pratiques auxquels se livre l'Iran à l'égard des trois îles sont nuls et nonavenus et ne changent rien aux réalités historiques et juridiques qui confirment le droit à la suprématie des Émirats arabes unis sur les trois îles;
- Il convient d'examiner tous les moyens pacifiques à même de conduire au rétablissement du droit des Émirats arabes unis sur ses trois îles;
- Lancement d'un appel à la République islamique d'Iran pour qu'elle réponde aux efforts des Émirats arabes unis visant à trouver une solution au différend au moyen de négociations directes ou en le renvoyant devant la Cour internationale de Justice.

### **Les relations avec l'Iran**

Le Conseil suprême a rejeté et désapprouvé les ingérences iraniennes continues dans les affaires intérieures des États du CCG et a exhorté l'Iran à s'abstenir immédiatement et définitivement de ces pratiques ainsi que des politiques et mesures qui aggravent les tensions et menacent la sécurité et la stabilité régionales.

Le Conseil suprême a affirmé qu'il est nécessaire que l'Iran se conforme pleinement aux principes de bon voisinage, de respect mutuel, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de règlement pacifique des différends et de non-recours à la force ou à la menace de la force.

### **Le programme nucléaire iranien**

Le Conseil suprême a surveillé le programme nucléaire iranien qui menace la paix et la sécurité non seulement de la région mais aussi du reste du monde, soulignant qu'il importe que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a réaffirmé sa position ferme concernant l'obligation pour l'Iran de faire du Moyen-Orient, dont la région du Golfe arabe, une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et a salué les efforts internationaux visant à régler la question du programme nucléaire iranien par des moyens pacifiques.

Le Conseil suprême a affirmé le droit des États, dont l'Iran, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, rappelant que la responsabilité en matière de sûreté incombe au pays qui exploite toute installation, en prenant en considération la préservation de l'environnement dans l'ensemble de la région et la nécessité de se conformer pleinement aux normes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. Étant donné que l'Iran a commencé à faire fonctionner le réacteur de Bushehr, les pays du CCG lui demandent instamment d'assurer la pleine transparence sur cette question, d'adhérer immédiatement à la Convention sur la sûreté nucléaire et d'appliquer des normes de sûreté maximales dans ses installations.

### **La question syrienne**

Le Conseil suprême a passé en revue les derniers faits survenus sur la scène syrienne, où la détérioration de la situation et les souffrances humanitaires du peuple syrien frère se poursuivent. Le Conseil a exprimé sa vive douleur et sa profonde tristesse face à la persistance du régime à faire couler le sang d'innocents, à détruire les villes et les infrastructures, ce qui donne un caractère d'urgence au processus de transition au niveau du pouvoir politique. Le Conseil a exhorté la communauté internationale à prendre des initiatives sérieuses pour mettre rapidement un terme aux massacres et aux violations qui sont en contradiction avec tous les commandements divins, les lois internationales et les valeurs humaines.

Le Conseil suprême a affirmé qu'il importe de prêter un appui et une assistance à la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes, créée en novembre 2012 à Doha sous l'égide de Son Altesse Cheik Hamad bin Khalifa Al Thani, émir du Qatar et de la Ligue arabe, en qualité de seul représentant légitime du peuple syrien, exprimant l'espoir que cela sera un pas constructif vers l'unification des positions et vues de la communauté internationale dans son traitement de la question syrienne, la fin de l'effusion de sang et

l'instauration d'un nouvel État de droit où règne la sécurité et où il y a une place pour l'ensemble du peuple syrien sans exception ni discrimination.

Le Conseil suprême a également appelé la communauté internationale, au niveau des États et des organisations, à fournir d'urgence une aide humanitaire sous toutes ses formes au peuple syrien frère afin qu'il puisse faire face aux terribles conditions de vie qu'il connaît.

Le Conseil suprême a exprimé son soutien à la mission du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, à condition qu'un accord sur celle-ci se dégage au Conseil de sécurité, en particulier au niveau de ses membres permanents, eu égard aux pouvoirs et responsabilités du Conseil de sécurité en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité internationales.

### **La situation dans les territoires palestiniens et l'évolution du conflit arabo-israélien**

Le Conseil suprême a passé en revue les faits récemment survenus concernant la question palestinienne et a affirmé qu'une paix juste et durable passe par le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés en 1967 en Palestine, du Golan arabe syrien occupé et des autres territoires encore occupés dans le sud du Liban, et par la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, principes qui sont ceux énoncés dans l'Initiative de paix arabe et que reflètent les résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Conseil suprême a félicité le peuple palestinien frère pour la reconnaissance à la Palestine du statut d'État observateur, espérant que ce succès sera un pas effectif vers la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Conseil a réitéré son appel aux factions palestiniennes pour qu'elles unissent leurs rangs et mettent un terme à leur division et leurs dissensions dans l'intérêt suprême du peuple palestinien.

Le Conseil a condamné les politiques colonialistes d'Israël, qui visent à modifier les caractéristiques géographiques et démographiques dans les territoires palestiniens, considérant que ces politiques constituent un crime contre l'éthique et l'humanité et une grave violation du droit international et qu'elles ne devraient avoir aucune incidence juridique favorable à Israël.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'accord de cessez-le-feu à Gaza conclu sous l'égide de la République arabe d'Égypte, soulignant qu'il importe de poursuivre les efforts visant à renforcer cet accord et à éviter que ne se reproduisent les actes d'agression israéliens, en faisant assumer à Israël la responsabilité juridique de cette agression, et il a exhorté la communauté internationale à œuvrer en vue de fournir l'aide humanitaire d'urgence à la bande de Gaza.

À ce propos, le Conseil suprême a loué les efforts déployés par les pays du Conseil de coopération du Golfe et l'aide humanitaire qu'ils apportent au peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, ainsi que l'aide humanitaire fournie par l'Association caritative royale du Royaume de Bahreïn sur les instructions de Son Altesse Cheik Nasser ben Hamad Al Khalifa, Président du

Conseil d'administration de l'Association, afin d'alléger les souffrances du peuple palestinien auquel est imposé un blocus dans la bande de Gaza.

### **La question du Yémen**

Le Roi de Bahreïn, Hamad bin Issa Al Khalifa, Chef du CCG, a informé les autres États du Conseil de la teneur de la lettre qu'il a reçue de Son Excellence Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, Président du Yémen, à propos des résultats obtenus au titre de la première phase de l'Initiative du CCG et des mesures prises en vue d'accroître la sécurité et la stabilité au Yémen, lettre dans laquelle il a salué le rôle joué par Leurs Altesses et Leurs Excellences pour se tenir aux côtés du peuple yéménite durant la crise politique qu'il traverse et leur désir d'éloigner le spectre de la guerre civile du Yémen.

Le Conseil suprême s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre de la première phase de l'Initiative du CCG par son mécanisme d'exécution, à l'aide des efforts consentis par le Président de la République du Yémen et le Gouvernement de concorde nationale et avec le soutien du peuple yéménite et des forces politiques, affirmant le soutien du Conseil à tout ce qui contribue à réaliser les espoirs et les aspirations du peuple yéménite frère, espérant que tous uniront leurs forces et se conformeront à ce qui a été convenu par toutes les parties. Dans ce contexte, le Conseil a salué le récent décret pris par le Président de la République du Yémen pour restructurer les forces armées dans le cadre de l'Initiative du CCG et de son mécanisme d'exécution, mesure clef visant à renforcer la sécurité et la stabilité au Yémen.

Le Conseil suprême attend avec attention la bonne exécution de la deuxième phase de l'Initiative et ce en tenant une conférence de dialogue national avec la participation de tous les segments et composantes du peuple yéménite et leur accord sur ce qui est dans l'intérêt du Yémen et préserve son unité, sa sécurité et sa stabilité.

Le Conseil suprême a également examiné le rapport établi par le Conseil ministériel concernant la visite effectuée au Yémen en novembre 2012 par Son Excellence le Secrétaire général du Conseil de coopération aux fins du suivi de l'exécution de l'Initiative du CCG et de son mécanisme d'exécution.

### **Le dossier iraquien**

Le Conseil suprême a réitéré ses précédentes résolutions et ses positions fermes bien connues à l'égard de l'Iraq, qui consistent dans le respect de sa souveraineté, de son indépendance, de son unité territoriale et de son intégrité territoriale, dans la non-ingérence dans ses affaires intérieures, et il a appelé les autres États à adopter la même position, exhortant le Gouvernement iraquien à établir des passerelles de confiance avec les États voisins sur la base des principes du bon voisinage et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État. Le Conseil suprême a également affirmé qu'il importe que toutes les parties en Iraq s'efforcent de parvenir à une conciliation politique globale durable, réalisant les aspirations du peuple iraquien pour assurer la paix et la stabilité et préserver son identité arabe et islamique.

Le Conseil suprême a réaffirmé qu'il est nécessaire que l'Iraq exécute pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la démarcation de la frontière internationale entre l'Iraq et le Koweït en application de la résolution 833 (1993), en éliminant rapidement les violations de l'Iraq qui entravent le processus d'entretien de l'abornement de la frontière entre les deux pays, en clôturant le dossier des indemnisations à payer aux agriculteurs irakiens en application de la résolution 899 (1994), et la connaissance du destin des prisonniers et autres personnes disparues, Koweïtiens et nationaux d'États tiers encore portés disparus, ainsi que la restitution des biens koweïtiens manquants, y compris les archives nationales. Le Conseil suprême a appelé l'ONU et les autres organisations à poursuivre leurs précieux efforts en vue de clore le dossier relatif à ces obligations.

### **Myanmar**

Le Conseil suprême a condamné les massacres et la répression qui frappent les Rohingyas, musulmans, au Myanmar, ainsi que le nettoyage ethnique et les violations des droits de l'homme à leur encontre qui visent à les pousser à quitter leur patrie, se tenant à leurs côtés dans cette épreuve et leur envoyant aide et assistance. Le Conseil suprême a chargé le Conseil ministériel d'engager des consultations avec les pays de cette région en vue de trouver une solution à cette crise.

Il a appelé la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité et les organisations de la société civile sur les plans local et international, à assumer leurs responsabilités et à trouver rapidement une solution à cette question, et à apporter une aide humanitaire d'urgence.

En conclusion, le Conseil suprême a exprimé toute sa gratitude et sa profonde reconnaissance à Son Altesse royale Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, Président de la session en cours du Conseil suprême, et au Gouvernement et au peuple du Royaume de Bahreïn pour leur accueil cordial et leur généreuse hospitalité, ainsi que pour les sincères sentiments de fraternité dont ils ont fait preuve à l'égard de Leurs Altesses et de Leurs Excellences les dirigeants des États du CCG et des membres de leur délégation.

Leurs Majestés et Leurs Altesses les dirigeants des États du CCG ont accueilli avec satisfaction l'invitation du Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir du Koweït, à tenir la trente-quatrième session du Conseil suprême des États du Conseil de coopération du Golfe au Koweït en 2013.

Publié à Al-Sakhir, le 25 décembre 2012